

Info Libé**Vol de la statue de Macron à Grévin : deux militants de Greenpeace mis en examen et placés sous contrôle judiciaire**

Trois jours après « l'emprunt » de la statue de cire du président de la République dans le célèbre musée, deux activistes de l'ONG ont été mis en examen ce jeudi 5 juin. Greenpeace dénonce leurs conditions de garde à vue « scandaleuses ».



La statue de cire d'Emmanuel Macron, volée au musée Grévin, le 3 juin 2025. (Xavier Galiana /AFP)

Deux militants de l'ONG Greenpeace, qui avaient « emprunté » lundi la statue de cire d'Emmanuel Macron au musée Grévin - avant de la rendre le lendemain - ont été mis en examen pour « *vol aggravé* » et placés sous contrôle judiciaire ce jeudi 5 juin, annonce à *Libération* Me Marie Dosé, avocate des deux activistes. L'ouverture de cette information judiciaire intervient au titre du chef de « *vol en réunion d'un bien culturel exposé* ». Pour cette infraction, l'homme et la femme mis en cause risquent jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Les deux militants membres de l'ONG avaient été interpellés lundi dans l'après-midi, quelques minutes après une action menée devant l'ambassade de Russie en France. La réplique en cire du chef de l'État avait été déposée devant le bâtiment pour dénoncer la poursuite du commerce entre Paris et Moscou malgré l'invasion de l'Ukraine, notamment en ce qui concerne le gaz, le nucléaire et les engrais chimiques.

Après plus 60 heures de garde à vue « *aux conditions vexatoires* », l'avocate de l'association dénonce une « *réponse judiciaire parfaitement disproportionnée* » et une

« instrumentalisation totale de la procédure judiciaire afin de faire taire les lanceurs d'alerte ».

« Attachés pendant des heures à des bancs en bois »

« Les conditions de privation de liberté des militants ont été absolument scandaleuses : les deux activistes ont été menottés et attachés pendant des heures à des bancs en bois, faute de place en cellules. Ils ont été transférés de commissariat en commissariat. L'un des militants a été placé dans une cellule si petite qu'il ne pouvait pas s'allonger, l'autre a dû dormir au sol car il y avait plus de quatre personnes dans sa cellule », détaille Me Dosé, qui fustige des « traitements vexatoires ».

Selon elle, « les nuits dans les commissariats et les dizaines d'heures de privation de liberté » deviennent « courantes » à l'encontre des activistes écologistes. Une « dérive » qui pose la question du « glissement dangereux de la réponse pénale face aux actions de désobéissance civile ». L'avocate souligne que toutes les infractions retenues par le parquet contre les deux militants - notamment le « vol comme recels aggravés » - n'avaient plus de raison d'être après la remise de la statue, mardi, devant le siège d'EDF à Paris. « La statue a été rendue intacte, sans aucune dégradation », plaide l'association, qui précise avoir promis dès lundi « qu'il s'agissait d'un emprunt, et non d'un vol ». En début de semaine, les militants de l'ONG avaient réussi à s'emparer de la statue de cire d'une valeur de 40 000 euros, en se faisant passer pour des artisans en charge de la maintenance.

« Aucun préjudice ne découle de l'action non-violente menée par Greenpeace France. Il suffit de regarder la communication amusée du musée Grévin pour s'en convaincre », complète Me Dosé. Le musée, qui avait porté plainte lundi une fois le vol constaté, a en effet réagi avec humour à cette affaire. « La contemplation des personnages se fait uniquement sur place », pouvait-on par exemple lire sur le compte Instagram du musée parisien. Côté musée Grévin, tout en reconnaissant que « la statue a été rendue intacte », le directeur Yves Delhommeau affirme maintenir sa plainte visant l'ONG. Il évoque auprès de Libé « une couverture médiatique inédite et très large, jusqu'aux Etats-Unis », qui a « donc été favorable pour notre visibilité ». Mais dans le même temps, « ces derniers jours ont engendré beaucoup d'inquiétude, notamment en raison du grand nombre d'autorités impliquées et de la remise en question de nos mesures de sécurité. »